



# LIVRET D'ACCUEIL

ÉCOLE MATERNELLE  
SAINT-MARTIN-DU-VAR

# L'ÉCOLE MATERNELLE

## QU'EST-CE-QUE C'EST?

Bienvenue à vous et à vos enfants

Votre enfant est admis à l'école maternelle. Cette première rentrée est un événement unique et important dans sa vie. Cette brochure va vous permettre de découvrir l'école sous ses différents aspects et va vous aider à préparer cette rentrée.

- **L'école maternelle fait partie de l'école primaire :**

L'école maternelle couvre le cycle 1 (cycle des apprentissages premiers). Ce n'est qu'au CP que les enfants entreront progressivement en cycle 2 (apprentissage fondamentaux).

- **Notre école maternelle est ouverte aux enfants de 3 à 6 ans :**

**PS** = Section des petits / **MS** = Section des moyens / **GS** = Section des grands  
6 classes pour 130 élèves

- **Pour une bonne scolarité à l'école maternelle :**

- ASSIDUITÉ:

- Depuis 2019, **l'instruction est obligatoire à 3 ans.**

La scolarité à l'école maternelle implique donc une fréquentation régulière et assidue indispensable aux progrès de votre enfant.

- Votre enfant est absent ? Merci de **prévenir** l'école (directrice **et** enseignante de votre enfant) dès le matin
  - Par l'application **One pocket**
  - ou par mail [ecole.0061752X@ac-nice.fr](mailto:ecole.0061752X@ac-nice.fr)
  - ou téléphone 04 93 08 90 80
- À son retour, chaque absence devra être **justifiée par écrit** dans le registre de classe.

- Les relations et communications entre parents et école se feront dans la bienveillance, la confiance et le respect mutuel.

- **Rencontres Familles / École:**

- mardi 9 juin 2026 18h15 : réunion parents PS
- Septembre : Réunion parents-enseignants pour tous.

# QUE FAIT-ON À LA MATERNELLE ?

**BULLETIN OFFICIEL N°41 DU 31 OCTOBRE 2024**

L'école maternelle est une école bienveillante. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : Tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir, de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà.

## 3 SPÉCIFICITÉS



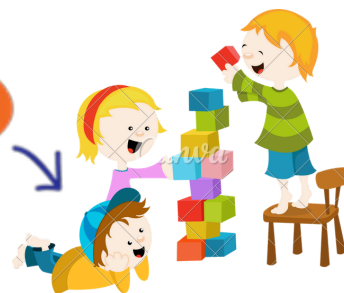
### UNE ÉCOLE ADAPTÉE AUX JEUNES ENFANTS

- ▶ Accueillir les enfants et leurs parents dans le respect mutuel
- ▶ Accompagner les transitions et travailler en partenariat
- ▶ Tenir compte du développement de l'enfant
- ▶ évaluation positive



### APPRENDRE ET VIVRE ENSEMBLE

- ▶ comprendre la fonction de l'école
- ▶ se construire comme personne singulière au sein d'un groupe



### DES MODALITÉS PARTICULIÈRES D'APPRENTISSAGE

- ▶ en jouant
- ▶ en réfléchissant et en résolvant des problèmes
- ▶ en s'exerçant
- ▶ en se remémorant et en mémorisant

## 5 DOMAINES

### LANGAGE

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (oral et écrit)

### ACTIVITÉ PHYSIQUE

Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique



### ACTIVITÉS ARTISTIQUES

Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques



### EXPLORER LE MONDE

Se repérer dans le temps et l'espace, explorer le monde du vivant, des objets et de la matière



### NOMBRES, FORMES ET GRANDEURS

Acquérir les premiers outils mathématiques



# QUI FAIT QUOI ?

## 1. L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IEN)

L'Inspection de l'Éducation nationale gère l'organisation scolaire, les personnels enseignants, la scolarité et la vie scolaire de toutes les écoles d'une même circonscription. Elle est dirigée par un(e) inspecteur/trice de l'éducation nationale (IEN) assisté(e) par des conseillers pédagogiques de circonscription (CPC).

## 2. LA DIRECTRICE

C'est avant tout une enseignante. Elle a la charge d'une classe. Pour effectuer le travail de direction, elle est remplacée auprès des élèves un jour par semaine. Elle est à la fois gestionnaire, animatrice pédagogique, coordinatrice. Mais elle n'a aucun pouvoir hiérarchique sur les enseignants de l'école. Elle élabore également le projet d'école, accompagnée de toute l'équipe scolaire, et préside le conseil d'école.

Du côté des parents, elle les reçoit pour les admissions ou à leur demande, organise les élections des représentants de parents d'élèves, intervient si nécessaire dans un conflit enseignant/parent.

## 3. L'ENSEIGNANT

Les enseignants de la maternelle ou de l'élémentaire reçoivent la même formation. Ils peuvent assurer toutes les classes de la maternelle au CM2. L'enseignant de maternelle marque une rupture avec la nounou ou les puéricultrices de la crèche puisque, avec lui, l'enfant devient un élève.

## 4. L'ATSEM (AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES)

Dans notre école, une ATSEM est présente dans chacune des classes.

Rattachée à l'enseignant, elle joue un rôle très important dans la classe. Elle surveille les enfants, prépare les éléments pour les différentes activités, encadre certains ateliers, accompagne aux toilettes, surveille le dortoir, aide les enfants à s'habiller, installe et range le matériel, veille à l'entretien et à l'hygiène des locaux... Elle mérite le même respect que l'enseignant.

## 5. L'INFIRMIÈRE PMI / LE MÉDECIN SCOLAIRE

L'infirmière PMI reçoit les enfants de petite ou moyenne section nés sur une période définie pour un bilan complet (développement psychomoteur, vue, audition, dentition).

Le médecin scolaire définit les adaptations apportées à la scolarité de l'enfant si nécessaire. Il aide à l'élaboration et valide les PAI (Projet d'accueil individualisé) autorisant notamment la délivrance de médicaments sur temps scolaire, l'organisation liée aux régimes alimentaires spécifiques, l'aménagements d'horaires...

## 6. LA MAIRIE

La commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire. Elle est propriétaire des locaux. Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles.

L'organisation de la restauration scolaire et du périscolaire matin/midi/soir, mercredis et vacances scolaires relève de la commune. A ce titre, elle gère les personnels non-enseignants (ATSEM, Agents Périscolaires).

# QUI FAIT QUOI ?

## LE RÉSEAU D'AIDES

### 7. LE RASED / LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

- **Le RASED** (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) peut intervenir dans l'école, sur demande des enseignants et avec l'accord des familles, soit au sein de la classe, soit dans une classe à part, de manière individualisée ou par petits groupes. Sur l'école maternelle une enseignante à dominante relationnelle peut intervenir pour les enfants qui ont du mal à s'adapter à l'école et aux exigences scolaires.
- **La psychologue scolaire** travaille dans plusieurs écoles et peut intervenir à la demande de l'enseignant si ce dernier constate des difficultés. Avec l'accord des parents, elle peut faire un bilan et proposer un suivi de l'enfant ou des conseils aux familles et à l'équipe pédagogique.

### 8. L'ENSEIGNANT RÉFÉRENT / L'AESH

- **L'enseignant référent** fait le lien entre les familles, l'équipe éducative et l'ensemble des professionnels qui accompagnent les élèves en situation de handicap.
- **L'AESH** (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) assure des missions d'aide aux élèves en situation de handicap. Sous la responsabilité pédagogique des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui dans la mesure du possible.

### 9. LE CMP

**Le Centre médico-psychologique** (CMP) est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui regroupe aussi bien des soignants (médecins psychiatres, psychologues cliniciens, infirmiers, orthophonistes, psychomotriciens...) que des travailleurs sociaux (assistants de service social, éducateurs...).

Les centres médico-psychologiques (CMP) ont pour principales missions de :

- accueillir et orienter les jeunes et leurs familles ;
- organiser des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile ;
- apporter du soutien et des conseils aux familles ;
- prendre en charge des jeunes présentant des difficultés affectives, psychologiques ou familiales
- orienter, si besoin, les jeunes vers des structures adaptées.

### 10. LE CMS / LA PMI

Le **centre médico-social** a pour principales missions l'**aide** et l'**écoute** pour toute personne qui rencontre des difficultés familiales et sociales. Les **professionnels** seront là pour définir avec vous un projet d'aide pour vous permettre de surmonter vos difficultés.

Les trois missions d'un **CMS** sont donc :

- l'accueil et l'**écoute**
- la consultation PMI et la prévention
- l'**information** et le conseil

# L'ÉCOLE MATERNELLE

## CONSEILS DE RENTRÉE

### UNE RENTRÉE SEREINE

#### L'ENTRÉE EN MATERNELLE :

#### UNE ÉTAPE IMPORTANTE QUI SE PRÉPARE BIEN AVANT LA RENTRÉE.

- **Accompagner votre enfant le premier jour:**

C'est un moment important. Montrez-vous sûr(e) de vous, il sera sûr de lui. Soyez naturel(le).

- **Vous êtes ému(e), essayez de ne pas le montrer.**

Rassurez-le, dites-lui que vous partez et que vous allez revenir le chercher. Ne vous attardez pas trop et n'oubliez pas le câlin / le bisou.

- **Laissez-le apporter son objet familier** (doudou, tétine)

C'est le lien rassurant avec la maison.

- **Il ne vous dit rien sur l'école...?**

C'est normal: "Détailler / résumer" une journée est une faculté qui n'est pas simple à cet âge. L'application One pocket vous permettra de discuter avec lui à partir des photos et vidéos de classe qui seront partagées sur le blog.

- **Respectez l'heure de l'entrée et de sortie:**

Votre enfant se sentira intégré dans le groupe et pourra profiter calmement de ses camarades et des coins jeux durant l'accueil.

Le retard du soir est pour lui source d'inquiétudes.

- **Un bobo, une dispute...?**

Pas de panique, ce n'est pas grave. Rassurez-le, l'école, c'est aussi l'école de la vie. L'enseignant(e) sera toujours là pour régler tous les petits problèmes, rassurer et veiller au bien être des enfants.

- **Un problème, une question, un désaccord...?**

Parlez-en respectueusement à l'enseignante. Votre enfant sera sensible à la confiance réciproque entre l'école et la famille.

- **Pour l'année scolaire, votre enfant aura besoin de**

- 1 boîte de mouchoirs
- un change complet dans un sac à son nom qui restera à l'école (pour prévenir des pipis, vomis, sauts dans les flaques...)
- un gobelet marqué à son nom.
- 1 ou 2 tabliers de la couleur de la classe avec le nom
- 1 ou 2 serviettes (ou bavoirs) pour le restaurant scolaire
- 1 paquet de lingettes

# L'ÉCOLE MATERNELLE

## TEMPS PÉRISCOLAIRES

### PÉRISCOLAIRE MATIN

Entre 7h30 et 8h20 des animatrices accueillent vos enfants avec bienveillance.

Un petit déjeuner est proposé de 7h30 à 8h. Les enfants participent à des activités calmes pour un début de matinée en douceur.

### PÉRISCOLAIRE MIDI

Entre 11h30 et 13h15

L'équipe d'animation propose aux enfants des activités calmes et sportives, ils ont le choix afin de permettre le respect du rythme et des besoins de chacun.

Les enfants de petite section sont accompagnés pour le temps de repos vers 12h15, après le repas. Les animatrices mettent en place un rituel pour instaurer un climat relaxant et sécurisant.

Pendant le repas, les enfants sont accompagnés par le personnel du restaurant scolaire et les animateurs.

Les enfants sont guidés pour acquérir de l'autonomie, ils sont incités à goûter afin de pouvoir découvrir les différents saveurs.



**Le restaurant scolaire**



**Le dortoir**

# L'ÉCOLE MATERNELLE

## TEMPS PÉRISCOLAIRES

### PÉRISCOLAIRE SOIR

Entre 16h15 et 18h15

Les enfants prennent une collation équilibrée (produit laitier, céréalière et fruitier) dès 16h15.

Ils peuvent être récupérés à partir de 16h35 et jusqu'à 18h15.

Ils ont la possibilité de choisir entre activités calmes et sportives, le but étant de pouvoir respecter le rythme et les besoins de chacun.



### MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Les enfants sont accueillis sur ces temps en journée complète.

Un accueil échelonné est mis en place entre 7h30 et 9h le matin et un départ entre 16h35 et 18h15 le soir.

L'équipe d'animation travaille en lien et en partenariat avec l'équipe enseignante afin de proposer le même fil conducteur tout au long de l'année scolaire.

De nombreux projets sont mis en place avec des activités qui en découlent afin de faire évoluer les enfants.

# POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE L'ÉCOLE

Je commence à accepter  
la séparation  
avec mes parents.

Je commence à gérer seul  
mes besoins corporels.  
(continence, toilettes) \*

\* Hors pathologie

Je joue avec les  
autres enfants.  
Je partage les  
jeux.



Je réagis aux  
sollicitations.  
Je regarde et  
j'écoute quand  
on me parle.





Je commence  
à faire des  
choses tout seul.

Je commence à gérer  
mes frustrations.  
Je suis bienveillant avec  
les autres.

Je suis capable d'attendre un peu  
pour avoir une réponse  
ou obtenir quelque chose.

## • Votre enfant ne maîtrise pas toutes ces compétences ?

Pas d'inquiétudes ! Il s'agit là de repères qui vous serviront d'indicateurs sur ce qu'il devra maîtriser progressivement au cours des premiers mois de collectivité. Chaque enfant est unique et nous en tenons compte.



# AIDER SON ENFANT À DEVENIR ÉLÈVE

## **ENTRER EN MATERNELLE :**

**C'EST ENTRER DANS UNE COLLECTIVITÉ QUI A SES RÈGLES DE VIE.**

- **LE RESPECT / LA BIENVEILLANCE**

**A l'école maternelle, on apprend à devenir élève :**

On apprend à respecter les autres (camarades et adultes), à prendre soin du matériel, à faire preuve de solidarité, mais aussi à ne pas crier, mentir, dire de gros mots, taper ou blesser ses camarades.

Votre aide est indispensable pour nous aider à apprendre la bienveillance à votre enfant.

- **GÉRER SES FRUSTRATIONS**

Accompagnez-le à la maison pour apprendre à gérer ses frustrations: Apprendre à jouer ensemble, à attendre son tour, à partager, à accepter de perdre...

- **APPRENDRE LA POLITESSE**

C'est aussi à la maison que l'on apprend les règles de politesse « Bonjour », « Au revoir », « S'il te plait », « Merci », « Est-ce que je peux... »

- **DEVENIR AUTONOME**

A la maison, on peut aussi commencer à apprendre à se moucher, aller aux toilettes seul, mettre son manteau et ses chaussures ...

- **Pour l'aider à devenir autonome :**

- Choisir des vêtements pratiques
- Préférer des chaussures à scratch plutôt qu'à lacets
- Préférer des moufles plutôt que des gants à doigts
- Marquer ses affaires à son nom pour les retrouver facilement
- Laisser les jeux et jouets à la maison (Evite les conflits et les pertes)

**AINSI VOUS AIDEREZ VOTRE ENFANT  
À ÊTRE FIER DE RÉUSSIR SEUL UN MAXIMUM DE CHOSES.**

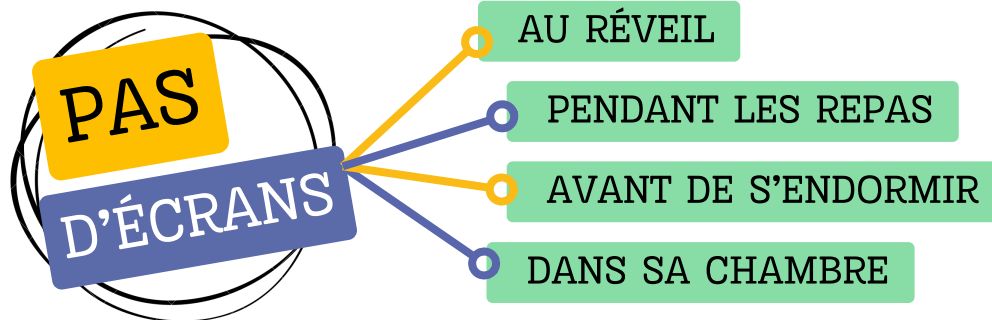
# MON ENFANT FACE AUX ÉCRANS



## LES 4 PAS...

L'écran fait partie de notre quotidien: travail, maison, loisirs...  
L'enfant y est confronté dès son plus jeune âge.  
Il y passe un temps de plus en plus long.

Voici quelques conseils qui permettront à votre enfant  
de s'approprier l'écran sans en devenir captif.



Mettre en place ces 4 temps dès aujourd'hui, c'est aider votre enfant à développer :

- ▶ son langage / son vocabulaire
- ▶ sa pensée / son imagination
- ▶ son autonomie / sa capacité à être seul
- ▶ sa capacité à distinguer Réel et Virtuel

d'après Sabine Duflo, psychologue clinicienne,  
Centre médico-psychologique de Noisy-Le-Grand

# CONTACTS

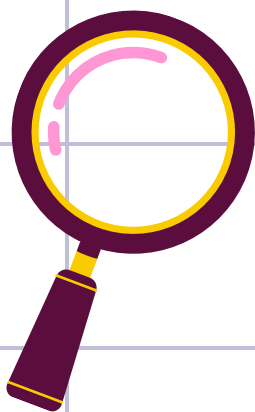
## Ecole Maternelle Saint-Martin-du-Var

Directrice - Mme Audrey LECOINTE  
303 boulevard de la digue  
06670 SAINT-MARTIN-DU-VAR  
04 93 08 90 80  
[ecole.0061752X@ac-nice.fr](mailto:ecole.0061752X@ac-nice.fr)

## INSPECTION EDUCATION NATIONALE

### Circonscription de Carros 3 vallées

IEN - MMe Anne Philippe  
2 rue de l'Eusière  
06510 CARROS  
04 93 29 32 50  
[ien-06.carros@ac-nice.fr](mailto:ien-06.carros@ac-nice.fr)



## Directrice ALSH maternel

Mme Stéphanie Duchêne  
04 93 08 42 08  
[clsh-maternelle@saintmartinduvar.fr](mailto:clsh-maternelle@saintmartinduvar.fr)

## MAIRIE

### SERVICE JEUNESSE

Complexe François Zucca  
06670 SAINT-MARTIN-DU-VAR  
04 93 08 46 45  
[jeunesse@saintmartinduvar.fr](mailto:jeunesse@saintmartinduvar.fr)